



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-ESPRIT**

# AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

---

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT 715-2023

**Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 janvier 2024, le règlement suivant a été adopté:

### **Règlement 715-2023 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2024**

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 18 janvier 2024.

**- Original signé -**

Simon Franche  
Directeur général et greffier-trésorier